

Présentation de la session : Session d'hiver 2023 (5 décembre 2023)

Du 4 au 22 décembre 2023, le Parlement se réunira pour la session d'hiver. Une fois de plus, le secteur sidérurgique et métallurgique est concerné par de nombreux dossiers politiques. Ci-dessous, nous nous concentrons sur une sélection de dossiers.

Horaire	Titre	Statut	Chronologie	Position
06.12.2023 Conseil des États	22.085 Loi sur la protection de l'environnement. Modification (objet du Conseil fédéral)	En commission du Conseil des États		metal.suisse recommande l'adoption de l'objet.
07.12.2023 Conseil des États	22.025 Pour l'avenir de notre nature et de nos paysages (Initiative pour la biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect (affaire du Conseil fédéral)	En commission du Conseil des États	<p>Projet 1 Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) 19.09.2022 : Conseil national Début des débats 21.09.2022 : Conseil national Décision divergeant du projet 13.06.2023 : Conseil des Etats Non-entrée en matière 18.09.2023 : Conseil national Entrée en matière</p> <p>Projet 2 Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire "Pour l'avenir de notre nature et de nos paysages (initiative sur la biodiversité)" 19.09.2022 : Conseil national Début des débats 21.09.2022 : Conseil national Décision selon projet 21.09.2022 : Conseil national </p>	metal.suisse recommande de rejeter l'initiative populaire et le contre-projet indirect.

			<p>Prolongation du délai 14.12.2022 : Conseil des Etats Prolongation du délai 14.12.2022 : Jusqu'au 08.03.2024</p>	
<p>07.12.2023 Conseil des États</p>	<p>23.4152 Permettre la poursuite de l'exploitation des centrales nucléaires existantes (postulat)</p>	<p>L'avis sur la proposition est disponible</p>		<p>metal.suisse recommande d'accepter le postulat. Pour permettre une exploitation à long terme des centrales nucléaires, les conditions nécessaires doivent être remplies. Un rapport résumant les faits pertinents à cet effet et présentant les conditions réglementaires et financières d'une exploitation à long terme est urgent et souhaitable. Ce rapport devrait également envisager la possibilité de reconstruire des centrales nucléaires. Compte tenu des prémisses dépassées de la Stratégie énergétique 2050, il serait judicieux de réévaluer le mix électrique et les capacités de production d'ici la fin de la décennie.</p>
<p>07.12.2023 Conseil des États</p>	<p>20.433 Renforcer l'économie circulaire suisse (initiative parlementaire)</p>	<p>Prévu au Conseil des États</p>	<p>18.05.2020 : Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN Décision d'élaborer un projet d'acte législatif 22.06.2020 : Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE Approbation 17.06.2022 : Conseil national Prolongation du délai</p>	<p>metal.suisse recommande l'adoption de l'initiative parlementaire.</p>

			17.06.2022 : Conseil national Jusqu'à la session d'été 2024 Projet 1 Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE) 03.05.2023 : Conseil national Décision divergeant du projet	
14.12.2023 Conseil des États	23.3008 Alléger les normes dans le domaine de la construction pour réduire les coûts (motion)	Fin des discussions en commission du Conseil des États	14.06.2023 : Conseil national Adoption 16.10.2023 : Commission de l'économie et des redevances CE Rejet	metal.suisse recommande de rejeter la motion.
19.12.2023 Conseil des États	23.4155 Forêts. Il est urgent de s'adapter rapidement au changement climatique (motion)	L'avis sur la proposition est disponible		metal.suisse recommande de rejeter la motion.
20.12.2023 Conseil des États	22.3573 Adapter le droit de la propriété par étages pour faciliter juridiquement les rénovations énergétiques, les installations photovoltaïques et les installations de recharge pour voitures électriques dans les immeubles en propriété par étages (motion)	Fin des discussions en commission du Conseil des États	07.06.2023 : Conseil national Adoption	metal.suisse recommande l'adoption de la motion.
05.12.2023 Conseil national 21.12.2023 Conseil national	21.065 Contre l'artificialisation de nos paysages (Initiative pour le paysage). Initiative populaire (affaire du Conseil fédéral)	Attribué à la commission de traitement	Projet 1 Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire "Contre l'artificialisation de nos paysages (Initiative pour le paysage)". 16.06.2022 : Conseil des Etats Décision selon projet 20.09.2022 : Conseil national Prolongation du délai 20.09.2022 : Jusqu'au 8 mars 2024 28.11.2022 : Conseil des Etats	metal.suisse recommande de rejeter l'initiative populaire.

Prolongation du délai
28.11.2022 : Jusqu'au 8 mars 2024

20.12.2023
Conseil national
21.12.2023
Conseil national

22.061 Loi sur le CO2 pour l'après 2024. Révision (affaire du Conseil fédéral)

En commission du Conseil national

Projet 1 Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 (loi sur le CO2)

25.09.2023 : Conseil des Etats | Début des débats

28.09.2023 : Conseil des Etats | Décision divergeant du projet

Projet 2 Arrêté fédéral sur la promotion des technologies de propulsion électrique 2025-2030

28.09.2023 : Conseil des Etats | Décision conforme au projet

Projet 3 Arrêté fédéral sur la promotion des énergies renouvelables 2025-2030

28.09.2023 : Conseil des Etats | Décision selon projet

Projet 4 Arrêté fédéral relatif à la promotion des carburants d'aviation renouvelables 2025-2029

28.09.2023 : Conseil des Etats | Décision selon projet

Projet 5 Arrêté fédéral sur la promotion du transport international de voyageurs par rail 2025-2030

28.09.2023 : Conseil des Etats | Décision selon projet

Projet 6 Arrêté fédéral relatif à la promotion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025-2030

28.09.2023 : Conseil des Etats | Non-entrée en matière

metal.suisse recommande l'adoption de l'objet. metal.suisse a participé à la consultation en 2022, a fait une déclaration et continue à s'engager en faveur de l'objet. Cependant, cela se fait toujours dans le cadre d'autres projets de révision tels que l'adaptation de la LPE en ce qui concerne l'économie circulaire. Il est important d'optimiser l'utilisation des matériaux de construction dans les constructions du secteur du bâtiment et des infrastructures afin de permettre une construction économe en ressources et aussi circulaire que possible. Une approche globale du cycle de vie d'une construction est essentielle pour une évaluation complète de son impact environnemental. Cette approche est inscrite dans l'article 35j de la LPE et soutenue par metal.suisse. De plus, les labels NNBS et Minergie offrent un instrument très pratique pour approfondir

cette approche avec des critères spécifiques. Pour cette raison, metal.suisse recommande de ne pas créer d'obstacles excessifs pour les programmes de construction dans la loi sur le CO2, mais d'utiliser les leviers déjà établis pour traiter les matériaux de construction. Proposition Art. 34. al. 1 Suppression de l'ajout Conseil des Etats "...pendant le semestre d'hiver. Il est également tenu compte du bilan carbone des matériaux de construction utilisés".

A l'article 37c, le Conseil des Etats propose d'affecter les recettes des ventes aux enchères des droits d'émission dans le système d'échange de quotas d'émission aux entreprises grandes consommatrices d'énergie. Cette proposition est accueillie favorablement et soutenue. Il est toutefois important de noter que cela ne constitue pas une alternative à un mécanisme de compensation aux frontières tel que proposé par l'lv. pa. lv. Ryser, ne constitue pas une solution. Ce dernier est essentiel pour les industries à forte consommation d'énergie dans le secteur des produits de

construction afin de garantir la sécurité des investissements à long terme. Le fonds prévu permet certes des financements de départ, mais il n'est pas efficace à long terme comme on le souhaiterait, car d'une part, il serait limité à 2030 et, d'autre part, il serait vide lorsque les entreprises en Suisse seront décarbonisées. Or, c'est précisément à ce moment-là qu'elles devraient supporter des coûts d'exploitation nettement plus élevés par rapport à leurs concurrentes "non décarbonisées" des pays hors ETS.

metal.suisse recommande d'accepter l'objet.

Le projet vise les bons points de départ pour accélérer les procédures relatives aux énergies renouvelables. La nouvelle procédure cantonale d'approbation des plans et la limitation des voies de recours à deux niveaux permettront vraisemblablement de raccourcir considérablement les procédures d'autorisation.

21.12.2023 Conseil national	23.051 Loi sur l'énergie. Modification (décret d'accélération) (affaire du Conseil fédéral)	Soumis à
---------------------------------------	---	----------

Si vous avez des questions, le bureau de metal.suisse est à votre disposition.

metal.suisse
Luc Droste
ldrosten@handel-schweiz.com